

PLAN MERCREDI ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

A compter de la rentrée de septembre 2022, la semaine scolaire se déroulera sur 4 jours et les activités périscolaires seront désormais proposées le **mercredi matin** dans le cadre du « PLAN MERCREDI ».

Ces activités seront aussi diverses que possible, adaptées aux différentes tranches d'âge et seront en lien avec les différents projets d'écoles. L'enfant sera au cœur du projet.

Le sport, la culture, l'environnement, la citoyenneté, la découverte de notre milieu (littoral, village, associations), les sciences, les arts, le bien être seront autant de thèmes abordés au cours de l'année.

Dans la mesure des possibilités organisationnelles l'enfant pourra choisir certaines activités.

Le mercredi, les enfants de la maternelle au CM2 seront accueillis dans leurs écoles respectives par les services municipaux en charge de l'organisation du dispositif.

Un accueil péri-scolaire sera mis en place de 7h30 à 8h30 par le centre de loisirs. L'inscription se fera avant chaque période pour la période entière qui suivra (ex : *l'inscription pour la période 2, novembre/ décembre, se fera au cours de la période 1, septembre/octobre*).

Une période étant comprise entre deux périodes de vacances scolaires.

La participation financière des familles sera calculée en fonction des quotients familiaux CAF (si celui-ci n'est pas fourni le prix maximum sera appliqué). La participation est due pour la période entière quelle que soit la présence de l'enfant.

Important :

Il sera demandé chaque mercredi matin de préciser si votre enfant déjeune au restaurant scolaire ou s'il est inscrit au centre de loisirs à partir de 11h30.

**INSCRIPTION ACTIVITES DU MERCREDI MATIN
« PLAN MERCREDI »**

Période du 01/09/2022 au 21/10/2022

Identité de l'enfant : (une fiche par enfant)

Nom :

Prénom :

Classe :

Participera

Ne participera pas

A 11h30 après les activités :

- J'autorise mon enfant à partir seul à 11h30 ou 12h45 après le repas
- J'autorise mon enfant à partir à 11h30 ou 12h45 après le repas avec les personnes suivantes:

| Nom | Prénom | Qualité | Téléphone |
|-----|--------|---------|-----------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

REMARQUES / OBSERVATIONS / QUESTIONS :

Empty dashed box for remarks, observations, or questions.

Pour information, les prochaines périodes seront aux dates suivantes :

- 07/11/2022 au 16/12/2022
- 04/01/2023 au 03/02/2023
- 20/02/2023 au 07/04/2023
- 24/04/2023 au 07/07/2023

Tarifification :

(Noter que le tarif sera abaissé de 50% pour un enfant de la même famille et des aides pourront être étudiées au niveau du CCAS de la commune si nécessaire)

| Quotient Familial | Prix |
|--------------------------|---|
| QF1 (moins de 500) | 10 euros par enfant par période soit 50 euros pour l'année pour 108h |
| QF2 (de 501 à 1100) | 18 euros par enfant par période soit 90 euros pour l'année pour 108h |
| QF3 (de 1101 à 1700) | 26 euros par enfant par période soit 130 euros pour l'année pour 108h |
| QF4 (de 1701 et plus) | 34 euros par enfant par période soit 170 euros pour l'année pour 108h |

Activités Maternelle potentielles :

- Jeux de motricité
- Yoga
- Expression Corporelle
- Langues des signes
- Parcours sensoriels
- Jeux de coopérations
- Jeux collectifs
- Eveil musical
- Arts plastiques
- Initiation théâtre
- Découverte du littoral, environnement et village

Activités Elémentaire potentielles :

- Badminton
- Yoga
- Tennis de table
- Tennis
- Baskets
- Zumba
- Jeux collectifs
- Jeux de sociétés et jeux de rôle
- Hip hop
- Activités nautiques
- Théâtre
- Découverte du littoral, environnement et village